

Besoin de renseignements, de conseils...?
Vous souhaitez vous associer à notre Orchestre à L'Ecole?
N'hésitez pas contacter :



NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE CONTRIBUTION
ET ESPÉRONS VOUS VOIR TRÈS NOMBREUX DÈS NOS
PREMIERS CONCERTS !

Orchestre à l'école

Un projet éducatif et culturel
Conservatoire / Collège Henri BOSCO

Dossier
Recherche
Mécénat

Septembre 2021 / juin 2024



IL FAUT AVOIR UNE MUSIQUE EN SOI
POUR FAIRE DANSER LE MONDE

Friedrich Nietzsche

1

LE MOT DU MAIRE

2

QU'EST CE QU'UN ORCHESTRE A
L'ECOLE

3

NOTRE PROJET

4

LE MÉCÉNAT, POURQUOI?

LE MOT DU MAIRE

Les démarches de mécénat des collectivités sont un moyen de fédérer des moyens, des compétences au bénéfice d'un territoire et de son développement.

Ce sont également des leviers de financement majeurs permettant à la Ville de diversifier et d'accompagner l'innovation sur son territoire et de maintenir ainsi la vitalité, la créativité et l'émergence de nouveaux projets en offrant la possibilité aux acteurs du territoire d'y contribuer.

C'est un outil de lien territorial.

C'est pourquoi le mécénat est un levier de mobilisation qui dépasse le simple don. Le rapprochement entre votre entreprise et la Ville de Vitrolles donne un nouveau sens à cet engagement. Votre entreprise deviendra un véritable partenaire dans la conduite des projets de la collectivité et en retirera un bénéfice immatériel important, pour elle-même comme pour vos collaborateurs.

L'orchestre à l'école, fruit d'un travail partenarial entre le Conservatoire de Musique et de Danse, le collège Henri Bosco et l'association Orchestre à l'école, permet d'ouvrir, gratuitement aux enfants, l'accès à une pratique instrumentale et de faire ainsi entrer la culture dans tous les foyers.

En devenant mécène et en soutenant ce dispositif, vous affirmez votre attachement au territoire en rejoignant une aventure sociale, éducative et culturelle.



Loïc GACHON
Maire de Vitrolles

QU'EST CE QU'UN ORCHESTRE A L'ECOLE

Un dispositif national reconnu

Tous les élèves d'une classe de primaire ou de collège sont réunis autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant 3 ans. Au rythme de deux heures de pratique instrumentale par semaine, les élèves progressent concrètement et atteignent rapidement un niveau musical de qualité.

Chaque orchestre est un projet de territoire adapté aux spécificités locales, basé sur un partenariat établi entre un établissement scolaire, une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique et une collectivité locale.

Il existe déjà plus de 1 400 orchestres à l'école en France soutenus par l'association "Orchestre à l'Ecole" partenaire des pouvoirs publics.

Site internet : www.orchestre-ecole.com

Un triple impact

Le dispositif Orchestre à l'école vise à l'épanouissement personnel et collectif des enfants. Son impact est triple :

- Culturel : L'opportunité unique de découvrir de nouveaux univers artistiques. Un bénéfice dont profitent des familles parfois éloignées de l'offre culturelle.
- Educatif : Le dispositif participe à la lutte contre l'échec scolaire. Les orchestres favorisent une meilleure intégration en milieu scolaire, en valorisant leurs aptitudes et leurs efforts. La musique leur donne confiance et fierté par le travail qu'ils accomplissent ensemble au sein de l'orchestre.
- Citoyen : Le dispositif est un outil d'inclusion sociale. L'expérience modifie la relation des jeunes entre eux, ainsi que celle entre les élèves et leurs enseignants. La pratique collective encourage les valeurs de partage, de respect mutuel et de solidarité. La gratuité pour les élèves et leurs familles garantit l'égalité d'accès à l'aventure Orchestre à l'Ecole.

NOTRE PROJET

Description du Projet Vitrollais

Né d'une initiative commune entre la direction du conservatoire et le professeur de musique du collège Henri Bosco, notre orchestre à cordes a débuté en septembre 2021 avec 26 élèves en classe de 6ème. Les enfants vont apprendre à jouer ensemble pendant 3 ans du violon, de l'alto ou du violoncelle chaque semaine à hauteur de 2 séances de pratique musicale sur le temps scolaire au collège :

- 1 heure/sem par pupitre avec un professeur du conservatoire
- 1 heure/sem en ensemble avec leur professeur de musique du collège.

Cet orchestre à l'école est le premier mis en place sur la commune de Vitrolles.

Objectifs du projet

- Démocratiser l'accès à une culture ouverte et gratuite pour tous
- Créer une dynamique pédagogique de valorisation des élèves de l'orchestre au sein de leur établissement.
- Favoriser l'épanouissement et l'estime de soi par l'apprentissage de la musique
- Tisser une relation de confiance entre les familles et les institutions
- Mettre en place des projets communs d'éducation culturelle et artistique entre les établissements scolaires et culturels.
- Développer le rayonnement culturel du territoire



NOTRE PROJET

Un orchestre impliqué sur le territoire

Le conservatoire s'est engagé dans une politique globale de partenariats avec les établissements scolaires pour favoriser l'accès à la culture pour les élèves vitrollais. La création d'un orchestre à l'école est le dispositif le plus abouti des interventions culturelles en milieu scolaire avec un rayonnement sur le territoire :

- Au sein de l'école : véritable projet pédagogique transversal au delà du simple apprentissage de la musique.
- Au sein des familles : le projet bénéficie aussi à l'entourage par le lien spécifique avec l'institution scolaire et la découverte d'un univers culturel souvent méconnu.
- Aux côtés des élus et associations : l'orchestre participe à l'animation du territoire (concerts, cérémonies officielles) et aux rencontres inter-générationnelles (animations EHPAD).
- Auprès des acteurs culturels et sociaux : le dispositif permet aux enfants de pouvoir interagir avec des artistes professionnels, de rencontrer d'autres orchestres, de jouer en dehors du collège (centres sociaux, équipements culturels).
- Avec les acteurs économiques locaux : chaque orchestre à l'école est un projet de territoire qui privilégie les relations de proximité. Un luthier local est associé au projet pour l'achat et l'entretien des instruments. D'autres acteurs du tissu économique local peuvent s'associer également au projet apportant ainsi une reconnaissance à notre orchestre et un soutien financier permettant à l'orchestre de fonctionner.

Coûts du projet : 24 736 euros sur 3 ans

- Acquisitions du parc instrumental : **Investissement initial 18 736 euros**
- Fonctionnement annuel : **environ 2 000 euros** pour l'achat de petits matériels (pupitres, archets, cordes), l'entretien des instruments, les frais de déplacements de l'orchestre, les partitions et arrangements et les intervenants extérieurs éventuels.

MECENAT CULTUREL POURQUOI PAS VOUS ?

METTEZ VOTRE ENTREPRISE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE
EN SOUTENANT NOTRE ORCHESTRE A L'ECOLE

La loi 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a créé un dispositif fiscal très incitatif pour soutenir des projets comme le notre.

En devenant mécène de notre orchestre vous contribuerez au fonctionnement de ce beau projet éducatif et culturel.

Le mécénat est un engagement de proximité, un vecteur de développement local au travers duquel les entreprises peuvent exprimer leur engagement citoyen et affirmer leur attachement à leur territoire.

Outre l'avantage fiscal, vous serez associés à la progression de l'orchestre à cordes du collège Bosco et invités sur les concerts de celui-ci pendant les trois prochaines années.



Voici, à titre indicatif, un exemple :
Le soutien financier ouvre droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés de 60% du montant du don dans la limite d'un plafond de 0,5‰ (pour mille) du chiffre d'affaires.

Exemple:

Un don de 3000 euros permet une réduction d'impôts de 1800€ (60% du don)